Crowe

Avvens Audit

17B, rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE
Tél. +33 (0)4 77 57 47 48
www.crowe-avvens.fr

ADHAMA

41 chemin de chez Liange

42510 Buissières

RCS : 333 762 557

Rapports du Commissaire aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2023

Crowe

Avvens Audit

17B, rue de la Presse
42000 SAINT ETIENNE
Tél. +33 (0)4 77 57 47 48
www.crowe-avvens.fr

ADHAMA

41 chemin de chez Liange

42510 Buissières

RCS : 333 762 557

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ADHAMA

41 chemin de chez Liange
42510 Bussières
RCS : 333 762 557

A l'Assemblée générale de l'association ADHAMA,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ADHAMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé,

influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Saint-Etienne, le 13 juin 2024

Avvens Audit
Membre de Crowe Global

Commissaire aux comptes

Alexandre Dagnaud
Associé



Annexe
Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation, et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude, ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

© 2023 Avvens

Actif

ACTIF	Brut 2023	Amortissement 2023	Net 2023	Net 2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherches et de développement	4 590	4 590		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	11 610	11 610		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	150 437		150 437	150 437
Constructions	2 850 038	512 432	2 337 607	2 280 237
Installations techniques, matériel et outillage industriel	313 663	200 292	113 371	115 000
Autres immobilisations corporelles	973 059	780 111	192 949	212 510
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	1 828		1 828	1 828
Autres titres immobilisés	313 207		313 207	310 080
Prêts				
Autres	19 128		19 128	16 812
TOTAL I	**4 637 560**	**1 509 034**	**3 128 526**	**3 086 904**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours	11 700		11 700	7 353
Avances et acomptes sur commandes				1 524
Créances clients et comptes rattachés	203 659		203 659	397 877
Autres	151 900		151 900	81 075
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 461 584		1 461 584	1 452 803
Charges constatées d'avance	1 268		1 268	2 991
TOTAL II	**1 830 111**		**1 830 111**	**1 943 623**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**6 467 671**	**1 509 034**	**4 958 637**	**5 030 527**

PASSIF	Exercice 2023	Exercice 2022
Fonds Propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires et complémentaires	107 022	107 022
Fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Réserves affectés à l'investissement	292 297	262 713
Réserves pour couverture du BFR	70 527	70 527
Réserves de compensation des déficits	280 756	284 924
Réserves de compensation des amortissements	2 602	2 602
Dont réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	730 214	730 214
Report à nouveau		
Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-181 772	-170 655
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	217 935	169 550
Dont report à nouveau pour projet de l'entité		
Dépenses refusées par les autorités de tarification ou inopposables	-23 610	-23 610
Report à nouveau de gestion propre	200 006	194 625
Excédent ou déficit de l'exercice	**-73 505**	**68 066**
Dont résultat de l'exercice des activités sociales et médico-sociales	*-96 666*	*37 967*
Situation nette (sous total)	**1 622 473**	**1 695 978**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	580 254	626 157
Provisions réglementées	211 918	211 918
TOTAL I	**2 414 645**	**2 534 053**
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	411 600	464 222
TOTAL II	**411 600**	**464 222**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 624 405	1 518 215
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 676	81 499
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	324 957	359 872
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 261	52 172
Autres dettes	70 094	20 495
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	**2 132 392**	**2 032 252**
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 958 637**	**5 030 527**

Compte Résultat

Libellé	Exercice 2023	Exercice 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	555	630
Ventes de biens et services	331 880	333 152
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	43 409	88 583
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	2 772 478	2 710 969
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liés à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	43 047	9 554
Utilisations des fonds dédiés		41 500
Autres produits	828 804	799 388
Total I	**4 020 173**	**3 983 775**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	1 118 743	1 044 857
Impôts, taxes et versements assimilés	132 831	119 834
Salaires et traitements	1 949 678	1 788 872
Charges sociales	721 646	652 502
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	242 061	224 275
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	1 000	81 898
Autres charges	3 600	728
Total II	**4 169 558**	**3 912 966**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-149 385**	**70 809**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 820	1 558
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	**3 820**	**1 558**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	30 278	28 056
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	**30 278**	**28 056**
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**-26 459**	**-26 498**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**-175 844**	**44 311**

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 154	
Sur opérations en capital	48 703	42 306
Reprises sur provisions, aux dépréciations et transferts de charges	53 621	40 558
Total V	103 479	82 864
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	1 139	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		59 109
Total VI	1 139	59 109
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	102 339	23 755
Impôts sur les bénéfices (VII)		
Total des produits (I+III+V)	**4 127 472**	**4 068 197**
Total des charges (II+IV+VII+VIII)	**4 200 976**	**4 000 131**
EXCEDENT OU DEFICIT	**-73 505**	**68 066**
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	*-96 666*	*37 967*

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - PRODUITS		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE - CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Personnel bénévole		
Prestations en nature		
TOTAL		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

L'association ADHAMA a pour but de promouvoir et gérer des établissements spécialisés pour enfants ou adultes handicapés physiques ou mentaux. Elle leur permet d'accéder au monde du travail et de faciliter leur insertion sociale. Sa finalité, c'est aussi d'associer étroitement les familles ayant en charge un enfant ou adulte handicapé à toute œuvre d'insertion sociale.
L'association gère 3 structures : ESAT, SAVS et EANM

L'ESAT : *agrément pour 52 travailleurs handicapés*
Un des objectifs initial de l'association était de répondre à la demande d'emploi de nombreux adultes en situation de handicap dans ce secteur du département de la LOIRE. Les membres du bureau de l'époque ont décidé de s'implanter dans le village de BUSSIERES, alors un lieu important en termes de petites entreprises de tissage de la soie à domicile. Le Centre d'Aide par Travail (CAT) « CREATIONS » ouvre alors ses portes en 1985. Depuis juin 2020, l'ESAT a été transféré sur Balbigny dans la Zone Industrielle de Chanlat dans un bâtiment neuf.

SAVS : *agrément de 35 places*
En 1986, l'association s'est mobilisée pour obtenir l'ouverture d'un service d'accompagnement, complémentaire du CAT, afin de renforcer et diversifier l'aide aux personnes accueillies. L'objectif était de soutenir des personnes qui disposaient d'un niveau d'autonomie physique, social et psychologique suffisant pour ne pas nécessiter de placement dans une structure classique.

EANM Les Muriers : *agrément de 40 places*
C'est un établissement médicosocial qui a ouvert ses portes en 2009 et qui est gérée par l'association ADHAMA ayant pour responsabilité d'accueillir, héberger et accompagner au quotidien des personnes adultes en situation de handicap mental ou psychique travaillant ou non en ESAT. Le bâtiment appartient à Loire Habitat.

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime de droit commun.

L'exploitation de l'association est inscrit dans la contractualisation du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) pour 2020-2024 entre l'association, l'A.R.S et le conseil départemental de la Loire.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023. Ces comptes annuels ont été établis par les dirigeants de l'association.

Ils intègrent les bilans et comptes de résultat de l'association.

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET AUTRES INFORMATIONS

1. Publication dans les comptes financiers des rémunérations de trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

En application de l'article 20 de la Loi N° 2006-586 du 23 mai 2006, relatif au volontariat, il est porté à votre connaissance les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Compte-tenu de l'organisation de notre association, les trois plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles sont le Président, le Trésorier et le Secrétaire Général. Ces fonctions étant remplies par des personnes bénévoles, il n'y a donc pas de rémunérations allouées aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

2. Situation fiscale de l'association :

L'entité est un organism sans but lucratif
non soumisa aux impôts commerciaux de droits commun sur les secteurs sous contrôle de tiers financeurs. Les secteurs en gestion libre sont soumis aux impôts commerciaux de droits commun

3. Evènements post clôture :

Néant

4. Bénévolat

Aucune valorisation du bénévolat n'a été faite car les participations des bénévoles se limitent aux instances statutaires (conseil administration, assemblée générale).

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux conventions générales comptables, dans le respect du principe de prudence et en accord notamment avec les principes de :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement 2019-04 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des établissements et services sociaux et médico-sociaux (CASF)
- Des dispositions du plan comptables générales
- De l'avis 2007-05 du C.N.C relatif aux règles comptables applicables aux établissements et associations du secteur médico-social privé.

METHODES D'EVALUATION

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à savoir, prix d'achat et frais accessoires ou à leur coût de production. Les frais accessoires liés aux acquisitions sont comptabilisés à l'actif dès lors qu'ils répondent à la définition des actifs.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions (approche par composants) :	10 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions :	3 à 20 ans
- Installations générales, agencements, aménagements divers :	3 à 15 ans
- Matériel et outillage :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	3 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique :	3 à 10 ans
- Mobilier :	3 à 10 ans

Immobilisations financières :
Il s'agit d'autres titres immobilisés, prêts, autres immobilisations financières
Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.
Les immobilisations financières nettes au 31 décembre 2023, pour un montant de 334 k€, sont essentiellement constituées par les parts sociales à hauteur de 303 k€ et les dépôts et cautionnements versés pour 29 k€.

b. Stocks et en-cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat du dernier entré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur à l'inventaire est inférieure à la valeur nominale.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les même droits, la plus-value est calculée premier entré - premier sorti.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions réglementées et fonds dédiés

Depuis le 1er janvier 2020, le règlement 2019-04 supprime les provisions règlementées pour renouvellement des immobilisations et les intègre dans le mécanisme des fonds dédiés. Le compte 142, maintenu dans les comptes administratifs à destination des tiers financeurs, est reclassé en fonds dédiés dans les comptes annuels.

Les autres provisions règlementées prévues au CASF sont maintenues dans les comptes annuels (provisions pour couverture du BFR, amortissements dérogatoires, provisions réglementées afférentes aux plus-values de cession d'actifs immobilisés)

Les fonds dédiés inscrits au bilan enregistrent exclusivement des sommes accordées par des tiers financeurs dont l'utilisation est règlementée. Ils ont vocation à financer du fonctionnement ou de l'exploitation et sont détaillés en annexe.

Chiffre d'affaires

La reconnaissance du revenu dépend de la nature des ventes réalisées par l'association, qui se distingue comme suit :
- la vente de produits : les produits correspondants sont rattachés à l'exercice au cours duquel les biens sont livrés,
- la prestation de service : la société reconnait les revenus sur la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Subventions d'exploitation

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.
Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Détail des résultats par structure

Le résultat se compose des résultats EMS gérés par l'association (Hébergements, ...) ainsi que le résultat de la "Gestion Libre" (Gestion non réglementée relative au patrimoine associatif). La décomposition du Résultat Net Comptable a été la suivante :

DETAIL DES RESULTATS	Résultat comptable	Reprise de résultat	Résultat économique
Résultat des activités sociales et médico-sociales	**-96 666**		**-96 666**
ESAT Social	*- 29 836*		*-29 836*
SAVS	*- 7 355*		*-7 355*
EANM	*- 60 191*		*-60 191*
Habitat Inclusif	*716*		*716*
Résultat des activités de gestion libre	**23 161**		**23 161**
ESAT Production	*18 543*		*18 543*
Association	*4 618*		*4 618*
Total	**- 73 505**		**-73 505**

Le résultat comptable (excédent ou insuffisance) est comptabilisé en distinguant le report à nouveau (résultat définitivement acquis à l'association) et le résultat sous contrôle de tiers financeurs dans l'attente d'obtenir leur accord sur la jouissance du résultat dans un délai de 1 à 3 ans dans le compte 115.

Nature des activités

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
Produits de la tarification	2 772 478	2 648 671
Chiffre d'affaires des activités en gestion propre	375 528	88 583
Dons		
Subvention d'exploitation	36 173	62 298
Cotisations des adhérents (encaissement)	555	630
Autres produits	835 439	1 132 540
Total	**4 020 173**	**3 932 722**

Répartition Concours publics et Subventions de l'exercice

	Union Européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	**Total**
Concours publics		2 772 478				**2 772 478**
Subventions d'exploitation		35 333			840	**36 173**
Subventions d'équilibre						-
Subventions d'investissement					-	-
Total	-	**2 807 811**	-	-	**840**	**2 808 651**

Chiffre d'affaires

	EXERCICE N
Ventes de biens et de services	**331 521**
Conditionnement	63 038
Espaces verts	153 841
Pôle artisanal	78 658
Bois de chauffage	34 578
Lavage auto	1 406
Prestations de services	**44 007**
Mise à disposition collective de travailleurs handicapés	28 277
Mise à disposition individuelle de travailleurs handicapés	15 132
Prestations de repas	598
Total	**375 528**

Immobilisations

Immobilisations	Valeur début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Virement de poste à poste	Valeur de fin d'exercice
Immobilisations incorporelles					
Donation temporaire d'usufruit					
Autres immobilisations incorporelles	16 200				16 200
Total	**16 200**				**16 200**
Immobilisations corporelles					
Terrains	150 437				150 437
Agencements et aménagements des te					
Bâtiment	2 649 227	200 811			2 850 038
Installations, matériel et outillage tech	287 506	26 157			313 663
Agencements	424 877	10 028			434 905
Matériel de transport	244 787	32 120			276 907
Matériel de bureau	91 063	6 228			97 291
Moblier	158 046	2 896			160 942
Autres immobilisations corporelles	3 014				3 014
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
	4 008 957	**278 240**			**4 287 197**
Immobilisations financières					
Participations	1 828				1 828
Prêts					
Autres immobilisations financières	326 892	5 656	214		332 334
Total	**328 720**	**5 656**	**214**		**334 162**
TOTAL GENERAL	**4 353 877**	**283 896**	**214**		**4 637 559**

Amortissements

Amortissements	Amortissements début de l'exerice	Augmentations	Diminutions	Virement de poste à poste	Amortissements fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles					
Donation temporaire d'usufruit					
Autres immobilisations incorporelles	16 200				16 200
Total	**16 200**				**16 200**
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Agencements et aménagements des t					
Bâtiment	368 990	143 441			512 432
Installations, matériel et outillage tech	172 506	27 786			200 292
Agencements	397 493	16 521			414 014
Matériel de transport	140 961	34 606			175 567
Matériel de bureau	56 036	11 896			67 932
Moblier	111 773	7 810			119 583
Autres immobilisations corporelles	3 014				3 014
Total	**1 250 774**	**242 061**			**1 492 835**
Immobilisations financières					
Participations					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
Total					
TOTAL GENERAL	**1 266 973**	**242 061**			**1 509 034**

Créances

Libellé	Montant brut 2023	A un an au plus	A plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	1 828		1 828
Prêts			
Autres immobilisations financières	29 262		29 262
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	203 659	153 979	49 680
Autres créances	151 900	151 900	
Charges constatées d'avance	1 268	1 268	
TOTAL CREANCES	**387 917**	**307 147**	**80 770**

(1) Montant :
- Prêts accordés en cours d'exercice
- Remboursements obtenus en cours d'exercice

Dettes

Libellé	Montant brut 2023	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré	1 624 405	119 976	336 236	1 168 193
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	83 676	83 676		
Personnel et comptes rattachés	134 153	134 153		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	162 715	162 715		
Etat et autres collectivités publiques	28 089	28 089		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	29 261	29 261		
Autres dettes	70 094	70 094		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**2 132 392**	**627 963**	**336 236**	**1 168 193**
Emprunts souscrits	213 738			
Remboursements de capital	102 241			
Concours bancaires				

Libellé	Montant brut 2023
Autres charges à payer	
Fournisseurs, factures non parvenues	7 625
Personnel, autres charges à payer	131 522
Organismes sociaux, autres charges à payer	60 363
Etat, charges à payer	
Divers, charges à payer	3 835
Autres produits à recevoir	
Clients, produits non encore facturés	
Personnel, produits à recevoir	
Organismes sociaux, produits à recevoir	
Etat, produits à recevoir	
Divers, produits à recevoir	6 909

Fonds propres

Fonds propres	A l'ouverture 2023	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	A la clôture 2023
Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires et complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Ecart de réévaluation	107 022				107 022
Fonds propres	**107 022**				**107 022**
Exc. affectés à l'investissement	262 713			29 585	292 297
Exc. affectés à la couverture du BFR	70 527				70 527
Réserve de compensation des déficits	284 924			-4 168	280 756
Réserve de compensation des charges d'amortissements	2 602				2 602
Réserves des activités médico-sociales	**620 766**			**25 416**	**646 182**
Autres réserves en gestion propre	730 214				730 214
Réserves	**1 350 979**			**25 416**	**1 376 396**
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-170 655			-11 117	-181 772
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	169 550			48 385	217 935
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	**-1 105**			**37 268**	**36 163**
Dépenses refusées par l'aurotité de tarification	-23 610				-23 610
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	194 625			5 381	200 006
Report à nouveau des autres activités	**171 015**			**5 381**	**176 396**
Report à nouveau	**169 910**			**42 649**	**212 560**
Résultat de l'exercice	68 066	-73 505		-68 066	-73 505
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion	*37 967*	*-96 666*		*-37 967*	*-96 666*
Subventions d'investissement	626 157		45 903		580 254
Provisions réglementées	211 918				211 918
TOTAL FONDS PROPRES	**2 534 053**	**-73 505**	**45 903**	**0**	**2 414 645**

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL	Exercice 2023	Exercice 2022
Résultat comptable	**-73 505**	**68 066**
Reprise du résultat antérieur		
EXCEDENT OU DEFICIT EFFECTIF GLOBAL	*-73 505*	*68 066*
dont résultats effectifs sous gestion propre	*23 161*	*30 099*
dont résultats effectifs sous gestion contrôlée	*-96 666*	*37 967*

Subventions d'investissements

Libellé subvention	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restants à engager
Subvention APICIL	100 000	89 855	4 348		85 507
Subvention Caisse d'Epargne (prod)	30 000	30 000	15 000		15 000
Subvention Konica Minolta matériel ergo (prod)	10 000	6 000	2 000		4 000
Subvention AURA	63 264	56 846	2 751		54 095
Subvention AURA	195 549	178 545	8 502		170 042
Subvention AURA (prod)	5 899	5 386	256		5 130
Subvention CCAH	200 000	179 710	8 696		171 014
Subvention CCAH	33 333	30 435	1 449		28 986
Subvention Fondation de France	30 000	26 957	1 304		25 652
Subvention Netoyage véhicule	21 198	21 198	1 597		19 601
Subventions diverses	13 474	1 226			1 226
Total	**702 717**	**626 157**	**45 904**		**580 253**

Provisions et fonds dédiés

Fonds propres	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste	Montant en fin d'exercice
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Total					
Fonds reportés et dédiés					
Fonds reportés aux legs et donations					
Fonds dédiés accordés par les autorités de tarification	418 952		53 621		365 330
dont prov. renouvellement des immobilisations	*418 952*		*53 621*		*365 330*
Autres fonds dédiés	45 270	1 000			46 270
Total	**464 222**	**1 000**	**53 621**		**411 600**
Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé					
Provisions pour dépréciation de l'actif circulant					
Total					

(1) Les provisions pour renouvellement des immobiilisations inscrites dans les comptes adminstratifs sont inscrites en fonds dédiés dans les comptes annuels (ANC 2019-04)

Résultat exceptionnel

	Montant en fin d'exercice
Produits exceptionnels	**103 478**
Produits sur opérations de gestion	1 154
Produits des cessions d'éléments d'actif	2 800
Quotes-parts des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice	45 903
Autres produits exceptionnels	53 621
Charges exceptionnelles	**1 139**
Charges sur opérations de gestion	1 139
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	
Autres charges exceptionnelles	
Total	**102 339**

Effectif moyen en ETP

	Exercice 2023	Exercice 2022
Cadres	2,41	2,38
Non Cadres	88,20	80,72
Total	**90,61**	**83,10**

ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.
L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.
La convention collective appliquée est celle des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

L'engagement global au 31 décembre 2023 au titre du passif social s'élève à 154 391 €.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont désormais les suivantes :

Age du départ à la retraite :	67 ans
Taux d'actualisation (inflation comprise) :	3,75%
Taux de croissance des salaires :	1,00%
Taux de turn-over :	Très faible
Table de mortalité :	INED 2016-2018
Taux de charges fiscales et sociales :	47%

Les crédits accordés par les autorités de tarification pour le financement des départs en retraite s'élèvent à 24 570 € à la date du bilan.

Honoraires du Commissaire aux Comptes

En application de l'article R123-196 du Code de Commerce, il est porté à votre connaissance les honoraires de commissariat aux comptabilisés en charge au titre de l'exercice 2023 pour 9 500€.

Engagement donnés et reçus

	31/12/2023
Garanties liées aux prêts	
Prêt n°118378C	
Gage sur véhicule automobile	43 299
Nantissement des comptes titres	17 004
Caution FGMOSS	432
Prêt n°119672C	
Gage sur véhicule automobile	26 638
Nantissement des comptes titres	7 991
Caution FGMOSS	221
Prêt n°131052C	
Natntissement CIF	3 004
Caution FGMOSS	162
Prêt n°057348C	
Caution personne morale Département de La Loire	8 550
Prêt n°101970C	
Caution personne morale Département de La Loire	666 278
Caution GEGC	399 767
Prêt n°145628C	
Nantissement des comptes titres	8 083
Caution FGMOSS	223
Prêt n°145654C	
Caution FGMOSS	121
Prêt n°165323C	
Nantissement de comptes-titres	4 057
Prêt n°165337C	
Nantissement de comptes-titres	6 009
Prêt n°169757C	
Caution GEGC	88 736
	1 623 745